PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 19 janvier à 14 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BASSIGNAC LE HAUT (Corrèze), dûment convoqués le 16 janvier 2023 se sont réunis à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur TURQUET Jean-Claude, Maire.

Présents: Mme BENAZECH Annick, M. LAFARGE David, M. RAMOND Patrick, M. LAVESQUE Guy, M. TURQUET Jean-Claude, Mme VERNAC Christiane, M. Romain GARRELOU formant la majorité

des membres en exercice

Absents: M. CHALLEAT Bernard (procuration à M. Patrick RAMOND), M. CULETTO Daniel

(procuration à M. Jean-Claude TURQUET), M. CHASSAGNE David (procuration à M.

GARRELOU)

Mme BENAZECH a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR:

 Décision modificative budget principal 2022 : modifications nécessaires pour passer les écritures des Contributions Directes 2022 avant le 19 janvier 2023.

Délibération N° 2023-01

OBJET: Décision Modificative N°4 budget principal Exercice 2022

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de passer certaines écritures comptables sur l'exercice 2022 suite à la réception des montants correspondants aux Taxes d'Habitation, dégrèvements et reversements.

Il convient donc d'inscrire les écritures suivantes :

En section de fonctionnement :

- Chapitre 73 (Impôts et Taxes) , article 739118 (autres reversements de fiscalité : + 131 308€
- Chapitre 73 (Impôts et Taxes), article 73111(Taxes foncières et d'Habitation) : + 90 000 €
- Chapitre 61 (Services Extérieurs), article 615221 (Bâtiments publics) : 41308 €

Après délibération et à l'unanimité le Conseil Municipal autorise la modification des écritures telles que définies ci-dessus.

| Nombre de suffrages exprimés : 10 |
|-----------------------------------|
| Votes Pour: 10 |
| Votes Contre: 0 |
| Abstention: 0 |

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clos la séance à 15h00.

Le Maire, Jean-Claude TURQUET

La Secrétaire, Madame Annick BENAZECH